

# VOUS ETES FUTUR BACHELIER ET AVEZ BESOIN D'UN VISA

## POUR POURSUIVRE VOS ETUDES SUPERIEURES EN FRANCE A LA RENTREE 2017

### DISPOSITIONS RESERVEES AUX ELEVES DU LYCEE DESCARTES

Cette note est destinée à faciliter les démarches que vous devez entreprendre afin d'obtenir un visa long séjour pour étudier en France. Elle présente les pièces qui constituent votre dossier de demande de visa. Ces pièces ne sont pas les mêmes selon votre âge :

① Vous êtes majeur (18 ans) **ou vous serez majeur à votre arrivée en France** et vous êtes inscrit ou préinscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur : vous devez demander un **visa étudiant long séjour** au coût de **1050 dirhams** + 266 dhs pour frais de service TLS CONTACT.

② Vous n'êtes pas majeur (18 ans) **et vous ne le serez pas au moment de votre arrivée en France** et vous êtes inscrit ou préinscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur : vous demandez **un visa mineur scolarisé** au coût de 1050 dirhams+ 266 dhs pour frais de service TLS CONTACT . Cf. verso de la page.

**Dans tous les cas**, le passeport ordinaire est obligatoire (pas de passeport diplomatique ou de service ou autre passeport spécial) et doit avoir une durée de validité d'au moins un an et trois mois (jusqu'à **l'été 2018**). Dans le cas contraire, il faut entreprendre, le plus tôt possible, les démarches nécessaires afin de le proroger ou le renouveler par un passeport biométrique.

**Les éventuels détenteurs de visas « tourisme »** doivent impérativement demander un visa long séjour pour études s'ils souhaitent séjourner plus de trois mois sur le territoire français et obtenir une carte de séjour étudiant.

## ① DEMANDE DE VISA ETUDIANT LONG SEJOUR

PIECES A FOURNIR *	OU LES OBTENIR ?
<p><b>Identité :</b></p> <p><input type="checkbox"/> La demande de visa long séjour en 1 exemplaire à télécharger sur le site : <a href="http://www.consulfrance-ma.org/formulaire-de-demande-de-visa">http://www.consulfrance-ma.org/formulaire-de-demande-de-visa</a></p> <p><input type="checkbox"/> 2 photos d'identité récentes, fond clair, tête nue, bouche fermée</p> <p><input type="checkbox"/> La carte d'identité nationale marocaine ou la carte de séjour au Maroc pour les élèves ayant une autre nationalité</p> <p><input type="checkbox"/> Le passeport : photocopie de la page d'identité (page où se trouve la photo) et celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, ainsi que la page sur laquelle est apposé le cachet du guichet bancaire, du service postal ou du service du Trésor qui aura domicilié le dossier « Etudes à l'étranger » de l'étudiant</p> <p><input type="checkbox"/> Un justificatif d'hébergement en France ou un courrier explicatif.</p>	<p><input type="checkbox"/> Sur le site des Consulats Généraux de France au Maroc : <a href="http://www.consulfrance-ma.org/Etudiant-mineur-et-majeur">http://www.consulfrance-ma.org/Etudiant-mineur-et-majeur</a> : <i>formulaire de demande de visa long séjour</i> (2 pages)</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents</p>
<p><b>Parcours scolaire :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Relevé de notes au baccalauréat</p> <p><input type="checkbox"/> Inscription ou préinscription dans un établissement de l'enseignement supérieur</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation Campus France : « confirmation de création de compte »</p> <p><b>ATTENTION : pour les élèves des lycées français, pas d'entretien et pas de frais à payer auprès de CAMPUS FRANCE</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Au lycée, le jour de l'affichage des résultats du bac</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de l'établissement concerné, via Internet le plus souvent</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Dès l'obtention du bac</b>, vous devrez aller sur le site : <a href="http://maroc.campusfrance.org">http://maroc.campusfrance.org</a> à la rubrique : <i>Procédures obligatoires &gt; Les différentes procédures Campus France &gt; Cas particuliers &gt; Cas n°3 : étudiant titulaire d'un baccalauréat français de l'année en cours.</i> Remplir votre dossier en suivant les indications du guide. Imprimer «l'attestation Campus France» qui vous sera délivrée et la joindre à votre dossier de demande de visa</p>
<p><b>Ressources : produire l'un des justificatifs suivants :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Soit</b> (Maroc) : une attestation de dépôt d'une somme de 6 615 € (68 000 dirhams) pour l'année d'études, sur un compte ouvert en France au nom de l'étudiant ou la preuve <b>d'un virement irrévocable et permanent</b> de 615 € (6 800 dirhams environ) par mois avec les justificatifs de ressources et du lien de parenté</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Soit</b> (France) : la prise en charge d'un parent proche (parents, grands parents, frère, sœur, oncle, tante) accompagnée des justificatifs d'identité (justifier le lien de parenté et produire une copie de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour du répondant) et de ressources (3 derniers bulletins de salaire, relevés bancaires des 3 derniers mois et dernier avis d'imposition)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Soit</b> : une attestation de versement d'une bourse du gouvernement français, marocain, d'un gouvernement étranger ou d'un organisme international</p>	<p><input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès du parent concerné</p>

- Les documents originaux présentés avec leur photocopie (un exemplaire) seront restitués après dépôt de la demande

## ② DEMANDE DE VISA MINEUR SCOLARISE DANS LE SUPERIEUR

PIECES A FOURNIR *	OU LES OBTENIR ?
<p><b>Identité :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 1 formulaire de demande de visa long séjour signés par la personne investie de l'autorité parentale</p> <p><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente, fond clair, tête nue, bouche fermée</p> <p><input type="checkbox"/> Le passeport : photocopie de la page d'identité (page où se trouve la photo) et celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, ainsi que la page sur laquelle est apposé le cachet du guichet bancaire, du service postal ou du service du Trésor qui aura domicilié le dossier « Etudes à l'étranger » de l'étudiant</p> <p><input type="checkbox"/> Un justificatif d'hébergement en France ou un courrier explicatif.</p>	<p><input type="checkbox"/> Sur le site des Consulats Généraux de France au Maroc : <a href="http://www.consulfrance-ma.org/Etudiant-mineur-et-majeur">http://www.consulfrance-ma.org/Etudiant-mineur-et-majeur</a> : formulaire de demande de visa long séjour (2 pages)</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents</p>
<p><b>Filiation :</b></p> <p><input type="checkbox"/> La justification du lien de parenté (livret de famille, acte de naissance, jugement...)</p> <p><input type="checkbox"/> L'autorisation parentale de sortie du territoire marocain pour mineur sur papier libre avec signatures des 2 parents, <b>légalisée</b></p>	
<p><b>Scolarité, Assurance</b></p> <p><input type="checkbox"/> Délégation d'autorité parentale à un répondant en France (particulier ou chef d'établissement, si internat) sur papier libre, signée des deux parents</p> <p><input type="checkbox"/> Engagement du répondant de prise en charge financière du mineur scolarisé pendant la durée de son séjour : Annexe – CP/ETU – Scolarisation d'un mineur</p> <p><input type="checkbox"/> Carnet de vaccination à jour</p> <p><input type="checkbox"/> Les justificatifs de ressources du répondant : bulletins de salaire, avis d'imposition</p> <p><input type="checkbox"/> La copie de la carte nationale d'identité française ou du titre de séjour du répondant</p> <p><input type="checkbox"/> Le contrat d'assurance et les conditions générales prouvant que les soins médicaux et hospitaliers d'urgence sont couverts à concurrence de 300 000 dirhams, pour la durée de la scolarité, tant que l'élève ne peut adhérer à la sécurité sociale étudiante en France</p> <p><input type="checkbox"/> La preuve <b>d'un virement irrévocable, mensuel et permanent</b> de 615 € (6 800 dirhams environ) par mois, avec les justificatifs de ressources des parents.</p> <p><input type="checkbox"/> Inscription ou préinscription dans un établissement de l'enseignement supérieur</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation Campus France : « confirmation de création de compte »</p> <p><b>ATTENTION : pour les élèves des lycées français, pas d'entretien et pas de frais à payer auprès de CAMPUS FRANCE</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Sur le site des Consulats Généraux de France au Maroc : <a href="http://www.consulfrance-ma.org/Etudiant-mineur-et-majeur">http://www.consulfrance-ma.org/Etudiant-mineur-et-majeur</a> : télécharger la fiche visa étudiant mineur</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de la compagnie d'assurance de vos parents</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents</p> <p><input type="checkbox"/> Au lycée, le jour de l'affichage des résultats du bac</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de l'établissement concerné, via Internet le plus souvent</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Dès l'obtention du bac</b>, vous devrez aller sur le site : <a href="http://maroc.campusfrance.org">http://maroc.campusfrance.org</a> à la rubrique : Procédures obligatoires &gt; Les différentes procédures Campus France &gt; Cas particuliers &gt; Cas n°3 : étudiant titulaire d'un baccalauréat français de l'année en cours. Remplir votre dossier en suivant les indications du guide. Imprimer « l'attestation Campus France » qui vous sera délivrée et la joindre à votre dossier de demande de visa</p>

- Les documents originaux présentés avec leur photocopie (un exemplaire) seront restitués après dépôt de la demande

## ③ DEPOT DU DOSSIER COMPLET

Le rendez-vous chez TLS CONTACT devra être précédé d'un enregistrement sur le site internet de CAMPUS FRANCE ([www.maroc.campusfrance.org](http://www.maroc.campusfrance.org)) afin d'obtenir un numéro d'identifiant qui sera reporté sur le formulaire de demande de visa.

Le lieu de présentation pour le dépôt des demandes n'est plus le service des visas, mais le centre TLS CONTACT, 571 Avenue MOHAMED VI, quartier Souissi, im. MATHIS, bloc C, Rabat. Le plan d'accès est disponible sur : <http://www.consulfrance-ma.org/Visas-court-sejour-nouveau-mode-d> ).

Plus aucun dossier ne pourra être déposé directement au service des Visas du Consulat Général de France. Si vous ne pouvez honorer le rendez-vous fixé, il vous appartiendra de prendre vous-même rendez-vous avec TLS

Depuis le début de l'année 2016, tout demandeur de visa doit se présenter physiquement au service TLS CONTACT pour que la numérisation de la photographie et des empreintes digitales soit effectuée.

Munis de 2 exemplaires de votre dossier (2 dossiers distincts présentés dans 2 pochettes différentes, l'un constitué des documents originaux, l'autre des copies, présentées dans le même ordre) et de **1050 dirhams en espèces** + 266 DHS de frais de service TLS CONTACT (**l'appoint est souhaité**), vous devrez vous présenter **au centre TLS CONTACT** :

**Cette organisation est un service rendu aux élèves du lycée DESCARTES, permettant à chacun de gagner du temps et de la sérénité.**

**Nous vous demandons, par respect pour le personnel du centre TLS, de suivre scrupuleusement les indications présentées dans cette note pour constituer vos dossiers et de faire preuve, lors de vos rendez-vous, de la courtoisie la plus élémentaire (ponctualité, calme).**

Après obtention de votre visa long séjour pour études vous devrez :

- **Dès votre arrivée en France** envoyer rapidement le formulaire OFII joint à votre passeport auprès de la délégation OFII compétente en France. Vous serez convoqué à l'OFII pour l'apposition d'un sticker OFII dans votre passeport. **Votre visa vaudra alors carte de séjour pendant la première année en France. Il vous est fortement déconseillé de quitter le territoire français avant d'avoir obtenu ce sticker sous peine de devoir refaire toute la procédure.** En effet, n'étant pas encore connu de la Préfecture, un visa de retour ne pourra vous être délivré.

Après l'obtention de votre visa mineur scolarisé dans le supérieur:

- Vous devrez **IMPERATIVEMENT** vous présenter à la préfecture compétente au moment de votre majorité, (avant la fin du deuxième mois suivant votre majorité,) afin de solliciter votre première carte de séjour mention étudiant. Après l'expiration de votre visa, il vous est fortement déconseillé de quitter le territoire français avant d'avoir obtenu un récépissé de demande de carte de séjour sous peine de devoir suivre toute la procédure en vue d'obtenir un visa de long séjour études. En effet, dans le cas contraire, un visa de retour ne pourra vous être délivré.

Les ressortissants de certains pays (Congo, Palestine, Soudan, Emirats Arabe Unis, Algérie ...) doivent suivre des procédures particulières qui leur seront précisées auprès du Consulat.